



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **16 SEP. 2022**

LE MINISTRE

N/Réf : CE 840826

V/Réf :

Monsieur le Sénateur,

Par courrier en date du 28 juillet 2022, vous avez appelé mon attention sur l'exécution du jugement n° 19021159 du 31 décembre 2021 du Tribunal Administratif de Pau et le versement des aides à l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN).

Comme vous l'indiquez, ce jugement est définitif. Je vous confirme que les communes mentionnées dans le jugement doivent être regardées comme étant en Zone Soumise à Contraintes Naturelles.

Je vous informe qu'un travail est actuellement mené par mes services afin de pouvoir verser les montants ICHN dus aux agriculteurs concernés, pour les campagnes de la Politique Agricole Commune 2019 à 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marc FESNEAU

Monsieur Franck MONTAUGÉ
Sénateur du Gers
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55